



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Emploi et activite

Question écrite n° 8659

#### Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur les propositions tendant a relancer l'activite fluviale, que vient de lui presenter la commission nationale paritaire de l'emploi de la navigation interieure. Il lui demande la suite qu'il entend reserver a ces propositions.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les propositions recemment transmises par la Commission nationale paritaire de l'emploi de la navigation interieure font suite a une reunion que cette instance a tenue le 17 octobre 1988. Elles suscitent d'autant plus d'interet de la part du secretaire d'Etat charge des transports routiers et fluviaux que celui-ci, soucieux de remedier aux problemes de la voie d'eau en concertation avec l'ensemble des partenaires concernes, avait tenu a assister personnellement a ladite reunion. Le transport fluvial connait en effet depuis plusieurs annees des difficultes notoires, qu'a juste titre la commission precitee peut attribuer a l'etat du reseau des voies navigables. Elle y voit aussi les consequences du maintien en vigueur d'une reglementation de l'affretement ancienne. Sur ce point, l'analyse merite sans doute d'etre plus nuancee, mais elle n'est pas non plus sans fondement et des evolutions s'imposent, notamment a l'approche des echeances europeennes. S'agissant du reseau, il souffre d'une insuffisance d'entretien tandis que sa modernisation a jusqu'a present ete differee. C'est pourquoi il etait indispensable qu'une revalorisation substantielle des credits intervienne des l budget 1989. Ceci a ete obtenu. L'effort a accomplir dans ce domaine reste neanmoins important et il convient de definir des perspectives pour la voie d'eau. C'est precisement pour arreter sa position en la matiere que le Gouvernement a confie a Mme Chassagne une mission de reflexion, en particulier sur les moyens d'apporter une solution au probleme du financement des infrastructures. Un prerapport a ete remis, lequel fait actuellement l'objet d'un examen approfondi au niveau interministeriel. En ce qui concerne la reglementation, celle-ci n'est effectivement plus totalement adaptee aux exigences de notre epoque et le but a atteindre est bien que se developpe dans le secteur une grande capacite d'initiative commerciale. Les dispositions existantes ont de ce point de vue deja ete quelque peu assouplies ces dernieres annees. Elles continueront bien entendu de l'etre chaque fois que possible. Reste qu'en la matiere, le role de l'Etat est d'accompagner et de faciliter les transitions necessaires, celles-ci ne pouvant se faire sans le concours des professionnels. Pour faciliter ces transitions, le Gouvernement est, quant a lui, dispose a poursuivre sous une forme amende, ce des 1989, l'effort qu'a constitue trois ans durant le plan economique et social adopte en faveur de la batellerie en janvier 1986. A cet effet, il a retenu le principe de nouvelles dispositions qui, par la resorption de la surcapacite de cale en exploitation, la modernisation du parc restant et des mesures sociales d'accompagnement, viendraient ainsi ameliorer la situation financiere moyenne des entreprises et, partant, creer des conditions plus favorables a l'engagement des reformes qu'appelle le secteur. Ces dispositions sont actuellement en phase terminale d'elaboration. S'agissant enfin des autres themes evoques par la commission paritaire, a savoir la poursuite de la politique des embranchements fluviaux et le role accru que pourrait jouer la voie d'eau pour les transports de matieres dangereuses ou de conteneurs, en particulier de ceux hors normes, une reponse favorable devrait

pouvoir être prochainement apportée sur le premier point. Quant au second, s'il est exact qu'a priori le mode fluvial présente pour ces trafics de sérieux atouts, l'Etat ne peut que s'en remettre aux entreprises pour examiner dans quelles conditions celles-ci seraient en mesure de les exploiter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lotard François](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8659

**Rubrique :** Transports fluviaux

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire :** transports routiers et fluviaux

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 348